

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE
DE
CHÂTEAUROUX

L'arrêté notifié et affiché

le : **21 MARS 2026**

et transmis à la Préfecture

le : **21 MARS 2026**

est exécutoire

le : **21 MARS 2026**

Arrêté n° 2026-1324 du 21 mars 2026

Portant délégation de fonctions et de signature accordée par le Maire à Madame Stéphane GALOPPIN, deuxième adjointe

LE MAIRE DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Maire en date du 21 mars 2026,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Stéphanie GALOPPIN, deuxième adjointe, est officier d'état civil.

Article 2 : Délégation de fonctions est donnée à Madame Stéphanie GALOPPIN, deuxième adjointe, concernant :

- La famille, la petite enfance, la jeunesse et le Conseil Municipal d'Enfants.

Article 3 : Cette délégation de fonctions ci-dessus attribuée inclut la délégation de signature pour les documents suivants :

- Les correspondances courantes,
- Les bordereaux de journaux de mandats et titre de recettes,
- Toute autorisation administrative post mortem,
- Les arrêtés d'hospitalisation d'office et de réquisition de la police à l'égard des personnes dont le comportement relève des troubles mentaux manifestes, en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes, attesté par un avis médical.

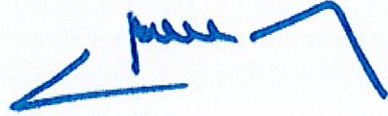
Article 4 : La signature par Madame Stéphanie GALOPPIN, deuxième adjointe, des pièces et actes pris en application des articles 2 et 3 sera précédée de la mention « Pour le Maire, l'adjointe déléguée ».

Article 5 : Le présent arrêté municipal sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville, notifié et affiché par voie dématérialisée.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges, soit par courrier ou par l'application telerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Châteauroux, le 21 mars 2026

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Gil Avérous